

Consignes aux parents pour les anniversaires des enfants à la crèche

Il est possible d'amener un gâteau ou un dessert, si vous en avez envie, pour l'anniversaire de votre enfant. Nous vous rendons néanmoins attentifs aux points suivants :

- Amener la liste des ingrédients utilisés pour nous permettre d'identifier les enfants qui ne peuvent pas en manger en raison d'allergie.
- Ne pas amener de pâtisserie du commerce contenant de l'alcool ou des œufs crus.
- Privilégier les aliments cuits qui présentent moins de risque au niveau de l'hygiène alimentaire.
- Comme nous sommes labellisés fourchette verte, porter une attention à la quantité de sucre.
- Demander aux éducateurs-trices le nombre d'enfants présents pour prévoir la quantité (merci de nous informer si vous avez besoin que la cuisine donne une partie du goûter habituel en complément).